

## Procès-verbal de la séance du 27 Janvier 2017

L' an 2017, le 27 janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle communale, sous la présidence de Jérôme DEPONDT, Maire.

**Présents :** Jérôme DEPONDT, Maire, Hélène MAISONS, Laurent MOTILLON, Adjoint au Maire, et Julie HANNETON, Philippe RAYNAUD, Albert GIL, Ludivine GILBART, Bernadette GUIMBAULT.

**Absents excusés :**

Franck LEVASSORT ayant donné pouvoir à Hélène MAISONS  
Grégory BELLANCOURT

**A été nommé(e) secrétaire :** Julie HANNETON

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 08

**Date de la convocation :** 20/01/2017

**Date d'affichage :** 20/01/2017

**Ordre du jour :**

### SOMMAIRE

	Approbation des procès-verbaux des séances des 25/11/2016 et 20/12/2016 ;
	Composition des commissions de l'agglomération ;
DEL/2017/001	Programme Local de l'Habitat
DEL/2017/002	Compétence PLU
DEL/2017/003	Fonds de péréquation ;
DEL/2017/004	Travaux de curage de la lagune ;
DEL/2017/005	Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement ;
	Plan de désherbage ;

Monsieur le Maire s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 h 30. Il propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter la demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement. Cette proposition est acceptée par le conseil municipal.

• **Approbation des procès-verbaux des séances des 25/11/2016 et 20/12/2016**

Les procès-verbaux des séances des 25/11/2016 et 20/12/2016 sont adoptés à l'unanimité.

• **Composition des commissions de l'agglomération**

Le tableau des délégués dans les commissions de l'agglomération a été mis à jour :

INTITULE	MEMBRES DES COMMISSIONS
Commission d'aménagement du territoire	Hélène MAISONS, Bernadette GUIMBAULT
Commission déchets	Jérôme DEPONDT, Laurent MOTILLON, Albert GIL
Commission eau et assainissement	Jérôme DEPONDT, Laurent MOTILLON
Commission développement économique et emploi	Jérôme DEPONDT, Laurent MOTILLON, Bernadette GUIMBAULT,
Commission transports	Franck LEVASSORT, Laurent MOTILLON
Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT)	Jérôme DEPONDT

Commission consultative des services publics locaux de l'Agglomération (CCSPL)	Albert GIL
Commission enfance et famille	Julie HANNETON, Ludivine GILBART
Commission équipements communautaires	Albert GIL, Laurent MOTILLON
Commission plan d'eau	Hélène MAISONS, Bernadette GUIMBAULT
Commission tourisme	Hélène MAISONS, Grégory BELLANCOURT
Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD)	Philippe RAYNAUD

• **Programme Local de l'Habitat (DEL/2017/001)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L.5216-5 | 3°,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R.302- 1, R.302-1-1 à R.302-1-4 et les articles R.302-8 à R.302-13-1, portant sur la procédure de validation du PLH,

Vu la délibération n°2016/313 du 21 novembre 2016 de l'Agglo du Pays de Dreux arrêtant le projet de PLH,

Considérant que le projet de PLH doit être soumis au vote du Conseil Municipal de la commune de Marchezais,

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n°2014/509 du 29 septembre 2014, le Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux a prescrit l'élaboration du Programme Local de l'Habitat sur l'intégralité de son périmètre.

A partir des différents éléments du diagnostic réalisé par le cabinet d'étude Guy Taïeb Conseil, d'une part, des rencontres et entretiens avec l'ensemble des acteurs mobilisés, d'autre part, des orientations et un programme d'actions en matière de politique de l'habitat ont été élaborés.

Ainsi, le projet de Programme Local de l'Habitat vise à répondre à 4 grandes orientations au travers de différentes actions :

**Orientation 1 : Favoriser un développement maîtrisé et équilibré du territoire**

1. Production de 655 logements par an sur l'ensemble du territoire
2. Production de 100 logements sociaux par an sur l'ensemble du territoire
3. Définition d'une stratégie et d'outils fonciers
- 4a. Diversification de l'offre de logements dans les Quartiers en Politique de la Ville
- 4b. Poursuite du renouvellement urbain dans les quartiers centraux des villes
- 4c. Reconstitution de l'offre dans le cadre du NPNRU Bâtes-Tabellionne
5. Veille sur les équilibres de peuplement et mise en place des outils adéquats

**Orientation 2 : Développer une offre de logements répondant localement à la diversité des besoins et favorisant les parcours résidentiels,**

6. Favoriser le développement de produits individuels abordables et de qualité par le biais d'opérations groupées
7. Promotion des produits en direction des différentes catégories de seniors
- 8a. Développement de produits logements adaptés aux jeunes et aux personnes en difficulté
- 8b. Développement et réhabilitation de l'offre d'hébergement
9. Mise aux normes / remise en état des aires d'accueil existantes

**Orientation 3 : Intervenir sur le parc ancien pour en améliorer la qualité et l'attractivité,**

- 10a. Requalification du parc privé existant sur Dreux à travers une OPAH-RU
- 10b. Requalification du parc privé existant sur l'ensemble de l'Agglomération au travers d'une OPAH ou d'un PIG
11. Encourager la rénovation thermique du parc social
12. Elaboration d'une stratégie d'actions sur les copropriétés

**Orientation 4** : Mettre en place une gouvernance de la politique de l'habitat.

13. Assurer le suivi et l'évaluation de la politique locale de l'habitat

14. Faire de la Conférence Intercommunale du Logement un espace d'échanges et de retour d'expérience sur le logement

Conformément à l'article R.302-9 du Code de la construction et de l'habitation, le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par le Conseil Communautaire le 21 novembre 2016 est transmis aux communes qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

En effet, le Conseil municipal doit délibérer notamment sur les moyens, relevant de sa compétence, à mettre en place dans le cadre du Programme Local de l'Habitat. Au vu de l'avis exprimé, le Conseil communautaire délibèrera à nouveau sur le projet et le transmettra au Préfet. Celui-ci le transmettra, ensuite, au représentant de l'Etat dans la région afin qu'il en saisisse pour avis le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, qui disposera d'un délai de deux mois pour se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité**

(0 Pour ; 04 Contre : Bernardette Guimbault, Laurent Motillon, Albert Gil, Hélène Maisons ; 05 Abstentions : Jérôme Depondt, Philippe Raynaud, Ludivine Gilbert, Julie Hanneton, Franck Levassort)

- **EMET un avis défavorable** sur le projet de PLH élaboré par l'Agglo du Pays de Dreux,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux dans les meilleurs délais.

• **Compétence PLU (DEL/2017/002)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5216-5,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 136,

VU les statuts actuels de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX approuvés par arrêté préfectoral du 2 octobre 2015,

Monsieur le Maire expose :

La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR a prévu, dans son article 136, un mécanisme de transfert à la Communauté d'agglomération de la compétence PLU ou des documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, dont la carte communale.

Par ce dispositif, le transfert serait automatique et de plein droit à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, une "minorité de blocage" peut s'opposer à ce transfert de compétence. En effet, dans le délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, les conseils municipaux ont la possibilité de le refuser.

Ainsi, l'opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération doit être exprimée par 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale des communes concernées. Lors de sa séance du 19 septembre 2016, le Comité des Maires, après débat, émit l'avis de ne pas doter la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux de cette compétence.

Par conséquent, il désormais est nécessaire de délibérer entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 pour exprimer le veto de notre Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,
- **DIT** que la présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de DREUX.

• **Fonds de péréquation (DEL/2017/003)**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n° 62/2016**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir gère un fonds monétaire permettant aux communes qui en font la demande expresse de bénéficier, après avis de la commission départementale compétente, et sous certaines conditions, du remboursement d'une partie des investissements communaux.

Il propose donc aux conseillers de soumettre au Conseil Départemental ces dépenses d'investissement pour l'année 2016.

Il s'agit des factures de :

- Achat de terrain cadastré A 678 en vue d'y construire un parking pour la mairie	19 010.30 € H.T.
- Barbot terrassement, décapage RD 147	940.00 € H.T.
- SAS Colas, enduit bicouche rue du Prieuré	2 956.20 € H.T.
- SES – armoire électrique rue de la Gare	2 151.61 € H.T.
- SES – armoire électrique rue de l'Eglise	2 127.16 € H.T.
- Lyonnaise des eaux, nouveaux poteaux incendie	3 000.20 € H.T.
- AB Marquage et Signalétique Vendomoise, signalisation verticale et horizontale sur la commune	2 237.47 € H.T.
- Lhermite, Achat tracteur	16 891.55 € H.T.
- Fourniture et pose de diffuseurs pour la station épuration	9 125.00 € H.T.
- Création de regards et canalisations le long de la salle des fêtes	4 101.00 € H.T.
- Elaboration de documents d'urbanisme (révision PLU)	5 000.00 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'aide du fonds départemental de péréquation.

#### • **Travaux de curage de la lagune (DEL/2017/004)**

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux de fourniture et pose de 14 tubes diffuseurs sur les rampes à la station d'épuration, il a été constaté la nécessité de procéder au curage de la lagune. L'état de la lagune étant fortement détérioré par le rejet de différents matériaux et lingettes dans le réseau d'assainissement. Il en est appelé à la responsabilité de tous dans l'utilisation de ce type de produits qui doivent être jetés dans les poubelles.

Deux entreprises ont répondu.

Vu l'exposé du maire,

Les membres du Conseil Municipal, à la majorité

(07 pour : Jérôme Depondt, Hélène Maisons, Julie Hanneton, Franck Levassort, Ludivine Gilbert, Philippe Raynaud, Bernadette Guimbault ; 0 contre ; 2 abstentions : Laurent Motillon, Albert Gil.)

- ✓ décident de demander à l'entreprise Suez Environnement Lyonnaise des Eaux de réaliser les travaux de curage de la lagune pour un montant H.T. de 8 397 € selon le devis n° 783037-1 ;
- ✓ disent que cette dépense sera inscrite sur Budget Primitif 2017 ;

#### • **Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (DEL/2017/005)**

Il est rappelé que, lors du conseil municipal d'août 2016, il a été décidé qu'avant toute restitution de la rue de la Gare par le Conseil Départemental à la commune, celui-ci devrait en assurer le grattage, le redressement et le bitumage (avec couche de roulement).

Ainsi, pour anticiper cette reprise, il est envisagé de réaliser des travaux de réfection des trottoirs et des bordures de la rue de la Gare.

Albert Gil souhaite savoir si ces travaux permettront de mettre aux normes d'accessibilité les trottoirs de cette rue ? Réponse lui est faite qu'il s'agit là de réparer et remplacer les trottoirs et bordures abimés, la réfection totale serait trop onéreuse à envisager.

Monsieur Motillon explique que les bordures devront être scellées avec du ciment sinon il y aura des risques d'infiltrations d'eau dans les habitations. Il estime que la démarche suivie pour l'établissement de l'estimation chiffrée n'a pas été bien menée.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de délibérer sur la demande de subvention et que le choix de l'entreprise fera l'objet d'une autre délibération après la mise en concurrence.

Une visite de la rue sera programmée très prochainement avec la commission travaux et le maître d'œuvre.

Vu la délibération du 12 décembre 2016 du Conseil Départemental statuant sur le nouveau Fond Départemental d'Investissement,

Vu le règlement d'intervention du Fonds Départemental d'Investissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 pour : Jérôme Depondt, Hélène Maisons, Ludivine Gilbert, Julie Hanneton, Franck Levassort, Philippe Raynaud, Albert Gil, Bernadette Guimbault ; 1 contre : Laurent Motillon ; 0 abstention).

- décide de demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention pour des travaux de réfection des trottoirs et des bordures de la rue de la Gare, RD 147-10 ;

- approuve le plan de financement **prévisionnel** relatif à ces travaux :

	DEPENSES	RECETTES
Travaux d'aménagement	9 614 €	
Maîtrise d'oeuvre	700 €	
FDI		3 095 €
Autofinancement		7 219 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 314 €</b>	<b>10 314 €</b>

- autorise le Maire à solliciter la subvention auprès du FDI et à signer toutes les pièces afférentes.

### • **Plan de désherbage**

Depuis quelques mois, la commune s'est associée à un groupe de travail organisé par l'agglo regroupant plusieurs autres communes pour envisager de mettre en place un plan de désherbage commun suite à la réglementation 0 phyto.

Lors de la dernière réunion de ce groupe de travail, il a été proposé aux communes de signer une convention de groupement de commandes avec l'agglo pour l'élaboration de plans d'entretien communaux dont l'enveloppe financière est estimée à 73 500 € H.T.

Le Conseil municipal, informé du compte-rendu de la réunion du groupe de travail sur les plans d'entretien communaux a pris connaissance du coût de l'étude et de la clé de répartition. Il déclare s'opposer tant au montant qu'à la clé de répartition de ce coût et souhaite se retirer de ce groupe d'étude.

Madame Maisons propose qu'un courrier soit adressé à l'agglo pour recalculer la clé de répartition en fonction du nombre d'habitants.

### • **Compte-rendu de réunions diverses :**

#### Agglo du Pays de Dreux

- Conseil des maires et conseil communautaire (rapporteur Jérôme DEPONDT)
  - Transfert des ZAE des communes (loi Notre) ;(Marchezais ne rentre pas dans ce schéma)
  - Simplification de la vie institutionnelle ; un questionnaire sera envoyé aux élus des communes de l'agglo ;
- Commission déchets (rapporteur Laurent MOTILLON)
  - Facturation des OM aux collectivités territoriales ; un accord de principe a été donné pour l'institution de cette taxe spéciale mais la répartition des coûts n'a pas été validée.
- Document unique (rapporteur Hélène MAISONS)
  - Participation à une demi-journée d'information organisée par le Centre de Gestion 28 ; l'élaboration de ce document implique la nomination d'un agent référent qui devra participer à des journées de formation ; le CDG peut aider à l'élaboration de ce document.
- Commission tourisme (rapporteur Hélène MAISONS)
  - La commission tourisme va disparaître au profit du comité de pilotage ;
  - embauche de personnel suite à quelques départs.
- Révision du PLU (Bernadette Guimbault)
  - La révision du PLU est au stade de l'élaboration du règlement. Une réunion avec la population pour présenter le Programme d'Aménagement et de Développement Durables devrait avoir lieu dans les semaines à venir.
  - Jérôme Depondt précise que des Orientations d'Aménagement et de Programmation vont être établies sur le secteur des terres noires. Ces orientations exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, structurer ou aménager des secteurs de son territoire.

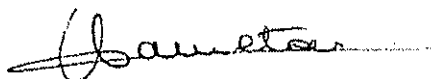
• **Questions diverses :**

- Pour pallier au 0 phyto, il serait souhaitable qu'un arrêté municipal réglementant l'entretien des trottoirs soit pris. Le Maire propose aux conseillers de donner leur avis sur le projet qu'il va leur transmettre.
- L'Habitat Eurélien nous demande de garantir l'emprunt pour le financement de travaux à faire dans le logement social. Renseignements seront pris auprès de l'Agglo à ce sujet.
- La vérification des installations électriques à la salle des fêtes a révélé quelques travaux à effectuer ; un devis sera également demandé à l'électricien pour changer les radiateurs et l'éclairage de la salle du conseil et améliorer le chauffage et l'éclairage dans la salle des fêtes.
- Les propriétaires du logement du 1 rue de la Gare devraient réaliser des travaux d'ouverture de leur terrain afin que les véhicules puissent se garer à l'intérieur de leur propriété et ainsi ne plus gêner la circulation à ce point stratégique.
- Monsieur Motillon signale que les bus qui circulent entre 17 h 45 et 18 h et transportent des lycéens, ne marquent pas l'arrêt au « stop » rue de la Gare ; un signalement sera fait auprès du SITED, de Jacques Lemare et de la Gendarmerie.
- Julie Hanneton signale que l'an prochain, il faudra mieux organiser la distribution du gouter à Noël.
- Conduite à tenir en cas de chien errant : il faut l'enfermer dans un lieu clos et prévenir la mairie qui contactera la fourrière. C'est la seule solution pour que les services de la fourrière interviennent.
- Le bulletin municipal devrait sortir ces jours-ci
- Les prochains conseils municipaux devraient avoir lieu : le 17 mars et le 21 avril

La séance est levée à 23 h 45 minutes.

En mairie, le 30 janvier 2017

Le secrétaire de séance,  
Julie HANNETON



Le Maire,  
Jérôme DEPONDT

